

Celyad obtient un brevet américain supplémentaire pour le traitement allogénique du cancer basé sur les cellules CAR-T déficientes en TCR

Mont-Saint-Guibert, Belgique — Celyad (Euronext Bruxelles et Paris, et NASDAQ : CYAD), la société biopharmaceutique belge leader dans le développement de thérapies cellulaires, a annoncé aujourd'hui la délivrance du brevet américain n°9.663.763 portant sur la méthode de traitement du cancer de Celyad par l'administration de cellules T humaines allogéniques primaires développées pour devenir déficientes en TCR (T-Cell Receptor) et exprimer un récepteur antigène chimérique (CAR).

Le brevet américain 9.663.763, examiné dans le cadre du programme pilote d'immunothérapie oncologique également connu sous l'initiative « Patents 4 Patients », est le troisième brevet du portefeuille de propriété intellectuelle allogénique de Celyad octroyé par l'Office américain des brevets (United States Patent and Trademark Office - USPTO). Ce nouveau brevet porte plus particulièrement sur les méthodes de traitement des patients cancéreux à l'aide d'immunothérapies allogéniques fondées sur les cellules CAR-T déficientes en TCR. Les brevets précédents concernaient les cellules allogéniques CAR-T déficientes en TCR en tant que telles, de même que certaines méthodes de production. La combinaison de tous les brevets octroyés renforce donc la position de Celyad et confirme son leadership dans le développement de thérapies cellulaires et dans le domaine CAR-T allogénique.

La technologie allogénique a le potentiel d'élargir les applications thérapeutiques des immunothérapies basées sur les cellules CAR-T dans la mesure où elle ne dépend pas de cellules dérivées du patient. Les cellules CAR-T déficientes en TCR visent à éviter ou à réduire de manière importante les réactions immunitaires indésirables (comme la réaction du greffon contre l'hôte [GVHD]), ce qui serait énormément profitable aux patients.

Dr Christian Homsy, CEO de Celyad, a déclaré : « *Nous sommes ravis d'avoir obtenu ce nouveau brevet. Grâce à ce brevet qui s'ajoute aux autres brevets américains qui nous ont été octroyés précédemment, nous renforçons notre forte position en matière de propriété intellectuelle dans le domaine CAR-T et nous élargissons notre portefeuille de brevets qui couvre les aspects essentiels de la chaîne de valeur allogénique de la production de cellules CAR-T déficientes en TCR.* »

Dr Georges Rawadi, Vice-Président Business Development et Propriété Intellectuelle de Celyad : « *Les cellules CAR-T allogéniques suscitent de plus en plus l'intérêt de nombreuses entreprises pharmaceutiques et biopharmaceutiques impliquées dans les immunothérapies cellulaires contre le cancer. Nous cherchons à maximiser la valeur significative de nos actifs CAR-T allogéniques à travers des collaborations et des partenariats stratégiques tels que ceux que nous avons conclus avec ONO Pharma et Novartis.* »

FIN

À propos de Celyad

Celyad est une société biopharmaceutique de stade clinique spécialisée dans le développement de thérapies cellulaires. La Société utilise son expertise en développement cellulaire pour cibler le cancer. La plateforme NKR-T de Celyad se base sur des Lymphocytes T que l'on modifie afin de les pousser à exprimer un Récepteur de Cellules Tueuses Naturelles (NK). Cette technologie offre un potentiel thérapeutique très large, tant dans les tumeurs solides que sanguines. CAR-T NKR-2 est le produit candidat le plus avancé de Celyad en oncologie. Cette thérapie a fait l'objet d'une première étude clinique de Phase I visant à évaluer la sécurité du produit chez des patients souffrant de deux types de cancer du sang, la Leucémie Myéloïde Aigüe (LMA) ou de Myélome Multiple (MM). Cette étude s'est terminée avec succès en septembre 2016. Celyad a été fondée en 2007. La Société est basée à Mont-Saint-Guibert, en Belgique, et à Boston, aux Etats-Unis. Les actions de Celyad sont cotées sur Euronext Bruxelles et Euronext Paris sous le symbole CYAD. Les ADS sont cotés sur le NASDAQ Global Select Market sous le symbole « CYAD ».

Pour en savoir plus sur Celyad, rendez-vous sur www.celyad.com

Pour plus d'informations, contactez :

Pour l'Europe : Consilium Strategic Communications

Chris Gardner et Chris Welsh - T: +44 (0)20 3709 5700 - celyad@consilium-comms.com

Pour la France : NewCap

Pierre Laurent et Nicolas Mérigeau - T: + 33(0)1 44 71 94 94 - celyad@newcap.eu

Pour la Belgique : Comfi

Gunther De Backer et Sabine Leclercq - T.: +32 (0)2 290 90 90 - celyad@comfi.be

Pour les États-Unis : Stern Investor Relations

Will O'Connor and Michael Schaffzin - T.: +1 212.362.1200 - celyad@sternir.com

Celyad

Christian Homsy, CEO and Patrick Jeanmart, CFO: T: +32 (0)10 39 41 00 investors@celyad.com

Pour vous abonner à la lettre d'information de Celyad, rendez-vous sur

www.celyad.com

Retrouvez-nous sur Twitter [@CelyadSA](https://twitter.com/CelyadSA)

Déclarations prévisionnelles

En plus des faits historiques ou des déclarations de condition actuelle, le présent communiqué présente des déclarations prévisionnelles, incluant des déclarations au sujet de la sécurité et de la faisabilité potentielles de la thérapie cellulaire CAR-T NKR-2 et du potentiel clinique, en général, de la plateforme technologique de la Société ainsi que le calendrier de futurs essais cliniques, qui expriment les attentes et projections de la Société pour l'avenir et impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et des hypothèses pouvant déboucher sur des résultats ou événements réels sensiblement différents de ceux présentés ou suggérés par lesdites déclarations prévisionnelles. Ces déclarations prévisionnelles doivent par ailleurs être considérées à la lumière de facteurs importants pouvant déboucher sur des résultats ou événements réels sensiblement différents des prévisions, ceci incluant les risques liés à la conduite d'essais cliniques : le risque que la sécurité, la bioactivité, la faisabilité et/ou l'efficacité démontrées dans les études cliniques précoces ou précliniques ne soient pas répétées dans les études suivantes ; les risques associés au dépôt dans les temps et agrément de tous dossiers d'autorisation administrative, lancement et achèvement satisfaisants d'études cliniques, dont les études cliniques de Phase I sur

programme CAR-T NKR-2, résultats cliniques complémentaires validant le recours aux cellules souches autologues adultes pour le traitement de l'insuffisance cardiaque ischémique et la thérapie cellulaire autologue CAR-T afin de traiter les maladies cancéreuses, conformité à tous types d'exigences réglementaires et autres, et intervention d'organismes réglementaires et autres instances gouvernementales, obtention, maintien et protection de la propriété intellectuelle, capacité de la Société à se prémunir de contrefaçons en faisant prévaloir ses brevets et à défendre son portefeuille de brevets contre toute contestation de tiers, concurrence d'autres entreprises mettant au point des produits à des fins comparables, capacité de la Société à gérer ses dépenses d'exploitation, capacité de la Société à obtenir des fonds supplémentaires pour financer ses activités et établir et maintenir ses alliances commerciales stratégiques et à prendre de nouvelles initiatives commerciales. Une liste et une description plus complète de ces risques, incertitudes et autres risques potentiels peuvent être trouvés dans les rapports et soumissions déposés par la Société auprès de la Securities and Exchange Commission, et notamment dans le rapport annuel 20-F déposé à la SEC le 8 avril 2016, ainsi que dans les futurs rapports et soumissions provenant de la Société. Au vu de l'existence de ces incertitudes, il est conseillé de traiter ces déclarations prévisionnelles avec circonspection. Ces déclarations prévisionnelles sont uniquement valables au jour du présent communiqué. La Société n'est aucunement dans l'obligation de mettre à jour ces déclarations prévisionnelles dans le présent communiqué qui reflèteraient un changement de ses estimations un changement des conditions ou circonstances d'un événement, ou cet événement en tant que tel, et sur lesquels ces déclarations seraient basées, sous réserve d'une obligation légale ou réglementaire lui imposant de le faire.